



Alors que l'écrit ci-dessous montre le peu d'information dont dispose le professeur Pellerin, celui-ci affirme, trois jours seulement après la catastrophe que « **cet accident ne peut en aucun cas [...] présenter de risque pour la santé publique** »

OPIC

le 30 AVRIL 1986 } - M. LEVI - PRES. REPUBLIQUE : H. COGNE - IPON
- CI AUTRET - MATIGNON : 1559/4

- Il y a certainement eu un accident sérieux dans un réacteur à eau bouillante, modéré au graphite, tubes de force, de 1000 MWe, à Tchernobyl à 150 km au nord de Kiev. Il s'agit d'une zone très peu peuplée dans un rayon de 25 km, où l'on pourrait relever des expositions significatives.
- nous savons que des personnes sont soignées, sans avoir d'autres précisions. Ce sont vraisemblablement des ouvriers de la centrale, victimes de lésions mécaniques ou thermiques plus importantes que l'exposition.
- en ce qui concerne les populations, il y a certes un problème d'hygiène publique, mais pas de réel danger, et certainement pas plus loin que 10 à 20 kilomètres au nord de la centrale.
- nous savons par notre réseau IRC de l'OMS, que l'on a noté une élévation temporaire de radioactivité dans les pays scandinaves, de l'ordre de ce que l'on trouvait en 1960-1961 à la suite des tests militaires atmosphériques.
A titre de comparaison possible : il s'agit d'une fuite au moins équivalente à 10 fois celle du réacteur U.K. de Windscale dont la seule conséquence avait été la consommation du lait différée (Octobre 1957).
- le réacteur est d'un type très différent de ceux en fonctionnement en France ; il existe notamment une barrière de moins par rapport au système français et de plus il n'y a pas d'enceinte de confinement. Il est difficile de faire des comparaisons car la conception des contrôles de qualité, de la sûreté et de la maintenance sont différentes de celles des pays occidentaux.

SCPRI renforce à cette occasion les analyses quotidiennes (air, eau, lait...) sur 130 stations. A ce jour aucune radioactivité anormale n'a été vue dans notre pays France en tous cas, compte tenu de la distance et de la décroissance dans le temps, l'on détecte quelque chose il ne s'agit que d'un problème purement scientifique.

ailleurs, une coopération internationale très fructueuse, à laquelle nos amis participent très activement, dans le cadre du Centre International de Référence pour la mesure de la radioactivité dont le SCPRI s'est vu confier la responsabilité par l'OMS permettra de tirer des conclusions vraiment objectives sans excès spectaculaire de cet accident.

En tout état de cause, la radioactivité susceptible de venir en Europe occidentale, avec un certain délai, la suite de cet accident ne peut en aucun cas, aupte-tem de la dilution, présenter de risque pour la santé publique.

29 / IV / 86 - 19H

Service Central de Protection
Contre les Rayonnements Ionisants

[Signature]

Extrait de l'Arrêt sur saisine directe du 7 septembre 2011
de la COUR D'APPEL DE PARIS P 67

Le 6 mai 1986, suite à une réunion d'experts à
Copenhague, le Professeur Pellerin s'insurge...

cadre de la directive interministérielle du 13 mars 1986 relative à l'information au plan national du public et des médias."

Le même jour, Noël Forgeard, conseiller technique, renseignait le Premier ministre en indiquant notamment que la centrale soviétique était d'une technologie différente de celle des centrales françaises, que M. Gallois, directeur général de l'industrie, coordonnait l'information pour le compte des pouvoirs publics français, qu'il n'y avait pas de retentissement majeur dans l'opinion publique française.

Dès le 30 avril, le SCPRI communiquait le pourcentage en spectrométrie gamma de prélèvements effectués sur des voils en provenance de Scandinavie : 4% de césium 134, 7% de baryum, 21% d'iode 131, 25% d'iode 132, 36% de tellure 132. Il interrogeait les correspondants des centrales nucléaires. M. Moroni, adjoint du professeur Pellerin, demandait l'enregistrement en continu du rayonnement gamma. Cette mesure était un moyen d'alerte qui permettait en instantané de connaître l'importance d'un événement. Le 29 avril, à la centrale de Tricastin, le rayonnement gamma ambiant augmentait de 0,10 à 0,28 microgray/h. M. Moroni demandait aussi des mesures particulières et d'en communiquer les résultats en temps réel. M. Escoffier, à la centrale de Fessenheim, expliquait que les spectrométries permettaient d'identifier et de quantifier les radio-isotopes retenus dans les dispositifs de prélèvement. Il s'agissait de filtres aérosols et non de filtre à charbon actif. Il fallait disposer des deux pour déterminer la totalité de l'activité en iode. Selon lui, les filtres papiers ne relevaient que 10% de l'iode 131.

Le SCPRI éditait quotidiennement des cartes de la radioactivité de l'air au niveau du sol en France entre le 30 avril et le 3 mai et informait les autorités et la presse par 35 communiqués du 30 avril 1986 au 16 mai 1986 et par des cartes établies les 7,15 et 30 mai.


Un journal national publiait le 5 mai une carte météorologique portant l'origine « SCPRI », selon laquelle la France était totalement épargnée. Cette carte n'était pas retrouvée dans les archives du service. Il résultait des communiqués, l'absence de danger pour la population. Dans un premier temps, il était indiqué l'absence d'augmentation notable puis une baisse générale et toujours une situation qui ne justifiait aucune mesure sanitaire. Le même jour, le professeur Pellerin déclarait à la radio que l'on assistait à un déchaînement hystérique en méconnaissance de la radio biologie. Il sous-entendait l'existence d'enjeux sans rapport avec l'information et la science. Il mettait en garde contre des mesures dangereuses telles que l'absorption de plaquette d'iode de potassium ou le changement de lait du nourrisson. Le 6 mai, une télécopie du SCPRI au ministère de la Santé rendait compte de la situation. Il était indiqué que du 28 avril au 5 mai, les mesures du rayonnement gamma ambiant au sol n'avaient jamais excédé 15 microrads et qu'un tel débit était inférieur à 2 fois la dose reçue lors d'un voyage aérien et sans signification en terme d'hygiène publique. Il était aussi indiqué que l'élévation de la radioactivité retardée par le métabolisme des animaux, avait atteint, le 5 mai, 3 à 10 nanocuries en iode 131 par litre de lait, qu'une décroissance apparaissait qui allait s'accroître et que cette activité n'était pas significative pour la santé publique.

Le même jour, le CEA adressait une note à tous les directeurs de centres et d'établissements du groupe selon laquelle il n'y avait pas de problème sanitaire et donc médical pour la population.

Les Etats membres de l'OMS demandaient d'urgence un avis à cet organisme. Une réunion d'experts était organisée à Copenhague le 6 mai 1986 par le bureau régional de l'Europe. Le professeur Pellerin qualifiait cette réunion de

Extrait de l'Arrêt sur saisine directe du 7 septembre 2011
de la COUR D'APPEL DE PARIS P 68

...et le Professeur Pellerin se « lâche » !



“connerie européenne, hystérie et délire mondial, politique, du hérisson”. En dehors de l'URSS, les effets à prendre en compte étaient exclusivement des effets de nature stochastique pour lesquels il n'existait pas de dose seuil : c'était le cas des effets cancérogènes et génétiques. Des mesures de bon sens telles que ne pas boire de l'eau de pluie et laver les légumes pouvaient être conseillées. Ces experts indiquaient que les mesures prises par certains pays n'avaient pas lieu d'être. Cependant, ils déclaraient que des mesures pouvaient être prises concernant la consommation de lait, une concentration élevée pouvant être relevée dans certaine ferme soumise à de fortes chutes de pluies au moment du passage du nuage. Des restrictions pouvaient être décidées compte tenu du seuil de 2000 Bq/l d'iode 131 dans le lait, adopté par certains pays en Europe. Aucun argument ne justifiait des restrictions aux importations exceptées les denrées en provenance des zones proches de l'accident. Les tableaux annexés indiquaient pour la France un niveau de contamination "low" sans aucun chiffre. Il était indiqué que le tableau était incomplet et devait être interprété avec réserve en raison de la situation d'urgence dans laquelle les données avaient été recueillies. La CRIAD soutenait que le professeur Pellerin n'avait pas envoyé de chiffre. Un fax était retrouvé selon lequel après concertation avec le professeur Pellerin et le docteur Nénot, M. Chanteur représentant la France demandait le retrait de la phrase “la contamination est renforcée à cause des chutes de pluies” dans le texte de l'OMS. La phrase n'était pas retirée.

Le 6 mai 1986, la Commission des Communautés européennes présentait une proposition au Conseil en vue de suspendre les importations des produits agricoles et les viandes susceptibles d'être contaminés et de coordonner la commercialisation des produits entre États membres. Cette proposition de fixer des normes était la réponse apportée au désaccord existant entre l'Allemagne et l'Italie : En Allemagne les marchandises en provenance des pays de l'Est étaient systématiquement contrôlées mais il n'y avait pas de mesures spéciales envers les États membres. Le ministre de la santé allemand estimait que les mesures de contrôle systématique opérées par les autorités italiennes sur les viandes et les produits de viandes comme le lait en provenance d'Europe n'étaient pas fondées et demandait le soutien de la France à Bruxelles pour contrer la position italienne jugée excessive. Dès le 4 mai, la France avait saisi la Commission en considérant que les mesures italiennes constituaient des entraves aux échanges. Selon un télex découvert dans les microfilms saisis au SCPRI, la délégation française ne disposait d'aucune valeur sur la radioactivité des produits notamment du lait, des légumes et des fruits lors des discussions préalables à la proposition de la Commission et la France avait précisé qu'elle se référerait aux valeurs de la Commission internationale de protection radioactive (CIPR). Le ministère de l'agriculture donnait l'ordre aux services vétérinaires des postes frontières des Alpes-Maritimes de délivrer des certificats de non-contamination radiologique aux entreprises transitaires se rendant en Italie. Il était retrouvé au cours des perquisitions des certificats de non contamination notamment de marchandises à destination de l'Italie signés par le professeur Pellerin.

A l'issue, le conseil des ministres de la CEE décidait de s'en remettre à l'avis des experts du Comité des représentants permanents (COREPER) des États membres auprès de la communauté.

Le 6 mai, le ministre de la santé affirmait que depuis le 27 avril, le SCPRI surveillait quotidiennement la situation en France par des mesures effectuées sur 250 échantillons provenant de poussières atmosphériques, des avions de ligne, des végétaux des sols, des poissons, des thyroïdes de bovins... Le même jour, dans un quotidien national, M. Petit, directeur adjoint de l'IPSN au CEA, expliquait que, dans les pays les plus atteints en Europe, le bruit de fond radioactif n'avait été

ANNALES DES MINES

En 1974, malgré sa spécialisation d'électro-radiobiologiste et d'agrégé de bio-physique (cf P 19), nous découvrons ici une prise de position du Professeur Pellerin qui le disqualifie pour le poste qu'il occupera quelques années plus tard au ministère de la santé

Installations nucléaires et protection de l'environnement ⁽¹⁾

par P. PELLERIN (2) et J.P. MORONI (3)

ANNALES DES MINES — JANVIER 1974

Il est classique d'invoquer, comme cause de cette inquiétude du public, la confusion entre énergie nucléaire et explosifs nucléaires d'une part, et la crainte des effets génétiques d'autre part (pour lesquels il serait d'ailleurs erroné de prétendre qu'ils constituent une exclusivité de la pollution radioactive).

Pour pouvoir mettre un terme à cette situation paradoxale, il faut d'abord en analyser les causes de manière beaucoup plus approfondie. C'est ce qui avait d'ailleurs été fait, dès 1958, dans le rapport n° 151 de l'O.M.S. [4], intitulé « Questions de santé mentale que pose l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques ». Ce rapport appelait l'attention sur certains aspects du développement de l'énergie nucléaire et notamment sur l'opportunité :

- de ne pas développer de façon excessive les mesures de sécurité dans les installations nucléaires afin qu'elles ne provoquent pas une anxiété injustifiée,
- de convaincre les autorités qu'il n'entre pas dans le rôle des savants de prononcer des jugements de caractère psychologique ou moral sur des problèmes scientifiques,
- d'inciter les savants à mieux saisir la portée, exacte et les conséquences de leurs déclarations.

En 1974, au moment
du lancement du programme
d'électro-nucléarisation
massive français, le
responsable de la radio
protection française
exhorte les techniciens
de l'énergie nucléaire
de ne pas exagérer les
mesures de sécurité dans
les installations nucléaires

Annotation de M. Roger Belbéoch

Quelques semaines après la catastrophe de Tchernobyl, le 24 juillet 1986, le Professeur Pellerin, chargée de santé publique, demande clairement aux représentants des administrations de travailler à **« ôter aux organisations antinucléaires toute argumentation tendancieuse ou malveillante à l'égard des programmes visant à l'indépendance énergétique de la France. »**

PLAN D' ACTIONS POST-ACCIDENTELLES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 JUILLET 1986

- 0 -

M. le professeur PELLERIN exprime tout d'abord les observations qu'appellent de sa part le compte rendu de la précédente réunion du groupe de travail qui s'est déroulée le 12 juin dernier.

Il demande, en particulier, que soient supprimés les deux alinéas suivants :

page 1 "Il en est résulté... niveau local"
page 2 "un tel afflux... situations locales".

Le professeur PELLERIN rappelle ensuite les actions qui ont été conduites par le S.C.P.R.I., dans le cadre de la gestion des événements liés à la catastrophe de Tchernobyl.

Il insiste tout particulièrement sur la promptitude des réactions de ses services qui ont été en mesure de publier, dès le 2 mai, des résultats au plan national relatifs aux taux de contamination.

En réponse aux réserves exprimées par M. PEROUX, sur les délais d'exploitation des échantillons par le S.C.P.R.I., le professeur PELLERIN affirme que les résultats des analyses effectuées par son service étaient retransmis dans la journée aux départements concernés.

Le professeur PELLERIN expose enfin le revirement nettement perceptible de l'attitude des médias sur l'interprétation des conséquences de l'accident de Tchernobyl. Il fait état, notamment, de l'autocritique publique d'un commentateur de TF 1, à la suite d'une plainte adressée par le préfet de la Drôme à la direction de cette chaîne.

Dans ce contexte, il demande instamment aux représentants des administrations centrales et locales de poursuivre leurs efforts visant à ôter aux organisations antinucléaires toute argumentation tendancieuse ou malveillante à l'égard des programmes visant à l'indépendance énergétique de la France.

M. GENESCO prend acte de l'ensemble des propos du professeur PELLERIN et souligne le côté informel des compte-rendus relatifs aux séances de travail de groupe d'études.

M. CARTIGNY rappelle l'importance qu'attache le comité interministériel de la sécurité nucléaire à la bonne marche des travaux du groupe. Il souligne l'aspect particulièrement interministériel d'une telle tâche et souhaite, en conséquence, que les orientations de la note SGSN n° 4 se concrétisent rapidement par le biais du plan d'action "post accidentelles".

M. GIELFRICH, tout en se déclarant d'accord avec les propos du professeur PELLERIN souhaite toutefois que le haut-fonctionnaire de défense du ministère de l'agriculture soit rendu destinataire des communiqués d'information diffusés par le S.C.P.R.I. Le professeur PELLERIN souligne, à ce sujet, le nombre extrêmement important d'organismes destinataires et de la charge financière qui en résulte pour son service. Il accède cependant volontiers à la demande de M. GIELFRICH.

Le Professeur Pellerin veut garder la main sur les mesures de radioactivité en particulier pour ne pas aboutir à une situation à « l'allemande »

Ndr : les Landers ont fixé, à leur guise, des normes très basses en matière de contamination radioactive pour les aliments.

- 2 -

M. FREUND, évoque les principaux problèmes auxquels ont été confrontés les autorités locales dans le cadre de la crise liée à l'accident de Tchernobyl :

- impossibilité de fournir des informations sur la situation au niveau local ;
- ignorance des dispositifs départementaux et régionaux de contrôle et d'analyse de la radioactivité, notamment les stations de prélèvement relevant du S.C.P.R.I.

M. FREUND, en outre, informe les participants du groupe de travail que les collectivités territoriales de Seine-Maritime envisagent de constituer leur propre réseau de surveillance et de contrôle de la radioactivité.

Le Professeur PELLERIN rétorque que des informations d'intérêt général ont été publiées par le S.C.P.R.I. dès le 7 mai, ce qui représente un exemple de rapidité unique au plan européen. Il est tout à fait illusoire d'espérer "personnaliser" davantage de tels renseignements. Il affirme, par ailleurs, son hostilité à la constitution de réseaux parallèles à ceux relevant des pouvoirs publics d'Etat en matière de surveillance de la radioactivité ambiante. De telles actions seraient susceptibles de générer une confusion préjudiciable à la crédibilité de l'action globale de l'Etat dans une telle situation.

- Cette position est partagée par l'ensemble des membres du groupe interministériel.

M. CARTIGNY indique que la constitution d'une banque de données informatisée, consultable par le réseau MINITEL et visualisant des cartes de situation de la radioactivité est de nature à répondre aux soucis exprimés précédemment. Le Pr PELLERIN précise toutefois que le ministère chargé de la santé publique est le mieux indiqué pour alimenter de tels systèmes de renseignements.

M. GENESCO se fait l'écho d'une interrogation exprimée au cours de réunions précédentes quant à l'opportunité de procéder à une certaine décentralisation des autorités habilitées à interpréter les résultats des opérations de contrôle du taux de radioactivité, notamment pour les produits alimentaires. Cette déconcentration pourrait s'opérer au profit d'infrastructures régionales compétentes relevant d'autres départements ministériels (agriculture, économie) ou du DEA.

Le Pr PELLERIN se déclare formellement opposé à un tel principe, compte tenu d'une part, de la réglementation actuellement en vigueur et, d'autre part, eu égard aux risques suscités par la démultiplication des sources d'information, objet de surenchères incontrôlées pouvant conduire à une situation à "l'allemande".

M. GJELFRICH estime cependant souhaitable que le ministère de l'agriculture, disposant de moyens centralisés et locaux de contrôle et d'analyse dont le caractère fiable et performant sont reconnus, puisse diffuser les informations dont il dispose, notamment vers les autorités centrales et locales. A ce sujet, il s'avère que le SCPRI n'était pas destinataire des résultats obtenus par ce ministère. Il sera suppléé au plus tôt à cette fin.

Le Pr PELLERIN expose les différents aspects liés à l'application des normes sanitaires de radioprotection en ce qui concerne les denrées alimentaires, notamment l'interprétation abusive qui se fait jour au sein des instances communautaires de Bruxelles.

M. Pellerin argumente sur le fait le traité d'EURATOM est violé à travers l'adoption de la norme de 600 Bq/kg par les instances communautaires de Bruxelles pour des raisons de protectionnisme déguisé par certains partenaires économiques de la France. Selon lui, « *c'est l'agriculture et le programme énergétique, piliers fondamentaux de l'économie française, qui sont implicitement visés.* »

Il rappelle que cette interprétation est contraire aux dispositions réglementaires du traité européen EURATOM. En particulier, le "niveau de tolérance" de 600 Bq/Kg établi par la CEE après l'accident de TCHERNOBYL est dicté par des considérations économiques, voire politiques mais certainement pas sanitaires. Une telle attitude s'apparente à un protectionnisme déguisé de la part de certains partenaires économiques de la France. Selon le Pr PELLERIN, c'est l'agriculture et le programme énergétique, piliers fondamentaux de l'économie française, qui sont implicitement visés.

(La fiche technique du SCPRI, ci-jointe, explicite les divers aspects de ce problème).

M. GIELFRICH estime que s'agissant d'une question particulièrement sensible, une étroite coordination doit s'instaurer entre l'ensemble des parties concernées afin de définir une position unifiée. Il se déclare parfaitement conscient que toute norme doit être fondée sur des critères d'ordre sanitaire, mais que dans la réalité, des conditions économiques prévalent souvent dans l'établissement de ces normes.

M. FERDUX précise que les services de répression des fraudes du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation ont en charge le contrôle de la qualité des produits végétaux. Une telle action ne peut s'exercer qu'en fonction de normes réglementaires.

M. CARTIGNY s'interroge sur les conclusions du comité scientifique réuni dans le cadre de l'article 31 du traité EURATOM.

Le Pr PELLERIN explique la différence fondamentale qui existe entre les niveaux de tolérance et les limites annuelles d'incorporation (LAI) - cf fiche jointe. Il affirme que le seuil fixé à 2000 Bq/Kg lui paraît raisonnable, position partagée par le comité national des experts médicaux. Par ailleurs, il insiste particulièrement sur la nécessité de transmission rapide de ce type d'information vers les autorités locales, assortie de toute explication utile.

Toute assurance lui est fournie à ce sujet par les représentants du ministère de l'intérieur qui lui indiquent que tous les communiqués du SCPRI qui parviennent au CODISC sont répercutés vers les cabinets du ministère et les préfets.

M. JOUAN fait état de la position française, souvent isolée à BRUXELLES, en matière d'énergie électronucléaire. Il confirme que des considérations économiques provoquent l'élaboration de normes théoriquement sanitaires d'un trop faible niveau. Il se déclare également très réticent envers la création de réseaux de contrôle de la radioactivité par des collectivités locales.

M. RIQUOIS souligne l'intérêt de l'information susceptible d'être dispensée à titre préventif et s'interroge notamment sur les développements possibles des prévisions météorologiques dans une telle situation.

M. GIELFRICH évoque l'utilisation potentielle du réseau alarme radio air (ARA) dans le cadre de retombées radioactives induites par un évènement de type TCHERNOBYL.

M. GENESCO indique brièvement les caractéristiques de ce dispositif et sa fonction. Il s'avère peu adapté aux conséquences radiologiques découlant d'un accident d'origine électronucléaire.

Dans le même temps M. Pellerin continue de rassurer la France

D 1559 / 13

OBJET : RADIOACTIVITE AMBIANTE CONSECUTIVE A L'ACCIDENT NUCLEAIRE

RUSSE DE TCHERNOBYL. MISE AU POINT A DIFFUSER AUPRES DES

MEDECINS ET DU PUBLIC :

1) L'ELEVATION RELATIVE DE LA RADIOACTIVITE RELEVÉE SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS A LA SUITE DE CET ACCIDENT EST TRÈS LARGEMENT INFÉRIEURE AUX LIMITES RECOMMANDÉES PAR LA CIPR ET AUX LIMITES RÉGLEMENTAIRES FRANÇAISES, ELLES-MÊMES FIXÉES AVEC DES MARGES DE SÉCURITÉ CONSIDÉRABLES. IL FAUDRAIT IMAGINER DES ÉLEVATIONS DIX MILLE OU CENT MILLE FOIS PLUS IMPORTANTES POUR QUE COMMENCENT À SE POSER DES PROBLÈMES SIGNIFICATIFS D'HYGIÈNE PUBLIQUE. LA DISTANCE, LA DILUTION ATMOSPHÉRIQUE, ET LA DÉCROISSANCE RADIOACTIVE EXCLUENT UNE TELLE ÉVOLUTION DANS NOTRE PAYS.

2) DE TOUTES FAÇONS, LA PLUPART DES RADIOÉLEMENTS A L'ORIGINE DE CETTE FAIBLE RADIOACTIVITÉ ONT DES PÉRIODES RELATIVEMENT COURTES. EN PARTICULIER, L'IODE 131 A UNE PÉRIODE D'UNE SEMAINE. IL EN RÉSULTE QUE DANS SIX SEMAINES, SA RADIOACTIVITÉ SERA RÉDUITE DE PLUS DE 50 FOIS, ET DANS DIX SEMAINES DE PLUS DE MILLE FOIS.

3) LA DISTRIBUTION D'IODE STABLE DESTINÉ À BLOQUER LE FONCTIONNEMENT DE LA THYROÏDE N'EST NI JUSTIFIÉE, NI OPPORTUNE, MÊME DANS LES PAYS PROCHES DE L'UNION SOVIÉTIQUE ET L'UNION SOVIÉTIQUE ELLE-MÊME, SI L'ON EXCEPTÉ LES ABORDS IMMÉDIATS (ENVIRON 50 KM) DU RÉACTEUR ACCIDENTÉ. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LES "PASTILLES OU PLAQUETTES" D'IODURE DE POTASSIUM NE SONT PAS NÉCESSAIRES : UNE GOUTTE DE TEINTURE D'IODE, DISPONIBLE DANS TOUTES LES PHARMACIES FAMILIALES, DANS UN VERRE DE LAIT PENDANT QUELQUES JOURS SERAIT, SI NÉCESSAIRE, AU MOINS AUSSI EFFICACE.

CONCLUSION : NI LA SITUATION ACTUELLE, NI SON ÉVOLUTION ULTÉRIEURE NE JUSTIFIENT DANS NOTRE PAYS QUELQUE CONTRE-MESURE SANITAIRE QUE CE SOIT.

PROFESSEUR PIERRE PELLERIN
DIRECTEUR DU SCPRI (MINISTÈRE DE LA SANTÉ)